

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
POUR LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES
(CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS
QU'ELLE REPRÉSENTE**

**DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RÉGIME DE NÉGOCIATION
DES CONVENTIONS COLLECTIVES
DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
(RLRQ, chapitre R-8.2)**

Réalisé par le Comité patronal de négociation
pour les centres de services scolaires francophones
(CPNCF)

Septembre 2021

Dernière mise à jour : 3 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
CHAPITRE 1-0.00	DÉFINITIONS.....	1
CHAPITRE 2-0.00	CHAMP D'APPLICATION ET RECONNAISSANCE.....	8
2-1.00	Champ d'application	8
2-2.00	Reconnaissance des parties locales	9
2-3.00	Reconnaissance des parties nationales	9
CHAPITRE 3-0.00	PRÉROGATIVES SYNDICALES	10
3-1.00	Communication et affichage des avis syndicaux	10
3-2.00	Utilisation des locaux du centre de services scolaire à des fins syndicales	10
3-3.00	Documentation à fournir au syndicat.....	10
3-4.00	Régime syndical	10
3-5.00	Déléguée ou délégué syndical	10
3-6.00	Libérations pour activités syndicales.....	10
3-7.00	Déduction des cotisations syndicales ou de leur équivalent.....	15
CHAPITRE 4-0.00	MODES, OBJETS ET MÉCANISMES DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AUTRES QUE LES OBJETS (ET LEUR MODE) NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE	16
CHAPITRE 5-0.00	CONDITIONS D'EMPLOI ET AVANTAGES SOCIAUX	17
5-1.00	Engagement	17
5-2.00	Ancienneté.....	21
5-3.00	Mouvements de personnel et sécurité d'emploi	25
5-4.00	Mesures visant à réduire le nombre d'enseignantes ou d'enseignants mis en disponibilité ou à mettre en disponibilité.....	43
5-5.00	Promotion	45
5-6.00	Dossier personnel.....	46
5-7.00	Renvoi	46
5-8.00	Non-renouvellement.....	46
5-9.00	Démission et bris de contrat.....	46
5-10.00	Régimes d'assurance	47
5-11.00	Réglementation des absences.....	70

5-12.00	Responsabilité civile	70
5-13.00	Droits parentaux	70
5-14.00	Congés spéciaux	94
5-15.00	Nature, durée, modalités des congés sans traitement ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés à l'exclusion de ceux prévus pour les congés parentaux, pour une charge publique et pour activités syndicales.....	99
5-16.00	Congés pour affaires relatives à l'éducation.....	99
5-17.00	Congé à traitement différé.....	99
5-18.00	Congés pour charge publique	99
5-19.00	Contribution d'une enseignante ou d'un enseignant à une caisse d'épargne ou d'économie	100
5-20.00	Congés pour prêt de services	100
5-21.00	Régime de mise à la retraite de façon progressive	101
CHAPITRE 6-0.00 RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS		106
6-1.00	Évaluation de la scolarité	106
6-2.00	Classement.....	112
6-3.00	Reclassement.....	114
6-4.00	Reconnaissance des années d'expérience	116
6-5.00	Traitement et échelle de traitement.....	119
6-6.00	Suppléments annuels	123
6-7.00	Enseignante ou enseignant à temps partiel - enseignante ou enseignant à la leçon - suppléante ou suppléant occasionnel.....	123
6-8.00	Dispositions diverses relatives à la rémunération.....	129
6-9.00	Modalités de versement du traitement et d'autres sommes dues en vertu de la convention.....	130
CHAPITRE 7-0.00 PERFECTIONNEMENT		131
7-1.00	Disposition générale et montants alloués.....	131
7-2.00	Perfectionnement (sous réserve des montants alloués et du perfectionnement provincial)	131
CHAPITRE 8-0.00 TÂCHE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT		132
8-1.00	Principes généraux	132
8-2.00	Fonction générale	133
8-3.00	(Protocole) Implantation des nouveaux programmes	135

8-4.00	Année de travail et tâche annuelle	135
8-5.00	Semaine régulière de travail	136
8-6.00	Tâche éducative	139
8-7.00	Conditions particulières.....	141
8-8.00	Règles de formation des groupes d'élèves.....	144
8-9.00	Dispositions relatives aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	150
8-10.00	Chef de groupe (niveau primaire ou niveau secondaire)	160
8-11.00	Services éducatifs particuliers aux élèves vivant en milieu pluriethnique	162
8-12.00	Services éducatifs particuliers aux élèves vivant en milieu économiquement faible.....	162
8-13.00	Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement.....	162
CHAPITRE 9-0.00 RÈGLEMENT DES GRIEFS ET MODALITÉS D'AMENDEMENT À L'ENTENTE		164
9-1.00	Procédure de règlement des griefs	164
9-2.00	Procédures d'arbitrage.....	167
9-3.00	Médiation arbitrale	175
9-4.00	Grief et arbitrage (portant uniquement sur les matières de négociation locale)	176
9-5.00	Amendement à l'entente	176
9-6.00	Arrangements locaux.....	177
CHAPITRE 10-0.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LITTORAL.....		178
CHAPITRE 11-0.00 ÉDUCATION DES ADULTES		179
11-1.00	Définitions et dispositions préliminaires.....	179
11-2.00	Enseignantes ou enseignants à taux horaire et dispositions relatives à l'engagement d'enseignantes ou d'enseignants à taux horaire et à temps partiel.....	179
11-3.00	Enseignantes ou enseignants à temps plein et à temps partiel	182
11-4.00	Champ d'application et reconnaissance	182
11-5.00	Prérogatives syndicales	183
11-6.00	Modes, objets et mécanismes de participation des enseignantes et enseignants autres que les objets (et leur mode) négociés et agréés à l'échelle nationale	184
11-7.00	Conditions d'emploi et avantages sociaux.....	184

11-8.00	Rémunération des enseignantes et enseignants.....	191
11-9.00	Perfectionnement.....	195
11-10.00	Tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement	195
11-11.00	Règlement des griefs et modalités d'amendement à l'entente.....	202
11-12.00	Dispositions générales.....	203
11-13.00	Annexes.....	203
CHAPITRE 12-0.00	PRIMES POUR DISPARITÉS RÉGIONALES	204
CHAPITRE 13-0.00	FORMATION PROFESSIONNELLE	205
13-1.00	Définitions et dispositions préliminaires.....	205
13-2.00	Enseignantes ou enseignants à taux horaire et dispositions relatives à l'engagement d'enseignantes ou d'enseignants à taux horaire et à temps partiel.....	206
13-3.00	Enseignantes ou enseignants à temps plein et à temps partiel	209
13-4.00	Champ d'application et reconnaissance.....	209
13-5.00	Prérogatives syndicales	209
13-6.00	Modes, objets et mécanismes de participation des enseignantes et enseignants autres que les objets (et leur mode) négociés et agréés à l'échelle nationale	210
13-7.00	Conditions d'emploi et avantages sociaux.....	210
13-8.00	Rémunération des enseignantes et enseignants.....	224
13-9.00	Perfectionnement.....	227
13-10.00	Tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement	228
13-11.00	Règles de formation des groupes d'élèves.....	236
13-12.00	Dispositions relatives aux élèves ayant des besoins particuliers	237
13-13.00	Règlement des griefs et modalités d'amendement à l'entente.....	239
13-14.00	Dispositions générales.....	239
13-15.00	Annexes.....	239
CHAPITRE 14-0.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	240
14-1.00	Nullité d'une stipulation	240
14-2.00	Interprétation des textes	240
14-3.00	Représailles et discrimination	241
14-4.00	Interdiction	241
14-5.00	(Protocole) Version numérique de l'entente	241

14-6.00	Règles budgétaires	242
14-7.00	Accès à l'égalité	242
14-8.00	Changements technologiques.....	243
14-9.00	Harcèlement psychologique en milieu de travail	243
14-10.00	Hygiène, santé et sécurité du travail	245
14-11.00	Programme d'aide au personnel	245
14-12.00	Entrée en vigueur de l'entente	245
14-13.00	Entente 1989-1995, Entente 2000-2003 et Entente 2005-2010	247
14-14.00	Rappel de traitement.....	247

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ANNEXE I	LISTE ET DESCRIPTION DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT251
ANNEXE II	ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE.....256
ANNEXE III-A)	CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À LA LEÇON257
ANNEXE III-B)	CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À TEMPS PARTIEL259
ANNEXE III-C)	CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN261
ANNEXE IV	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT-RESSOURCE.....263
ANNEXE V	SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE AU NIVEAU SECONDAIRE POUR L'APPLICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ADAPTATIVES265
ANNEXE VI	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT266
ANNEXE VII	RELOCALISATIONS SUCCESSIVES269
ANNEXE VIII	PRÊT DE SERVICES D'UNE ENSEIGNANTE OU D'UN ENSEIGNANT À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE.....270
ANNEXE IX	ALLOCATION DE REMPLACEMENT271
ANNEXE X	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA STRATÉGIE D'INTERVENTION « AGIR AUTREMENT » ET LA MESURE « ÉCOLE MONTRÉLAISE ET LUTTE À LA PAUVRETÉ ».....272
ANNEXE XI	PARAMÈTRES VISANT L'ENCADREMENT DE L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LES GROUPES ORDINAIRES273
ANNEXE XII	ADAPTATIONS AU NIVEAU DE L'ÉCOLE277
ANNEXE XIII	CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ.....280
ANNEXE XIV	RÈGLES D'ÉVALUATION PRÉVUES AU MANUEL D'ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ.....288

ANNEXE XV	SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.....	289
ANNEXE XVI	MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES.....	291
ANNEXE XVII	CALCUL DES ANNÉES D'EXPÉRIENCE.....	292
ANNEXE XVIII	COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DES MAXIMA D'ÉLÈVES PAR GROUPE.....	293
ANNEXE XIX	ÉLÈVES À RISQUE ET ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.....	295
ANNEXE XX	ÉTABLISSEMENT DU MAXIMUM D'ÉLÈVES D'UN GROUPE QUI FAIT L'OBJET D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.....	306
ANNEXE XXI	ÉTABLISSEMENT DU MAXIMUM ET DE LA MOYENNE D'ÉLÈVES DANS UN GROUPE D'ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE COMPTANT DES ÉLÈVES DE DIFFÉRENTS TYPES.....	307
ANNEXE XXII	CLASSE SPÉCIALISÉE ET CLASSE DE CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION.....	308
ANNEXE XXIII	DURÉE DE PRÉSENCE DES ÉLÈVES AU NIVEAU PRIMAIRE.....	309
ANNEXE XXIV	CONCERNANT LES PETITES ÉCOLES.....	310
ANNEXE XXV	COMITÉ NATIONAL SUR LES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS.....	311
ANNEXE XXVI	SERVICES ÉDUCATIFS PARTICULIERS AUX ÉLÈVES VIVANT EN MILIEU PLURIETHNIQUE.....	312
ANNEXE XXVII	EXTRAIT DU RÈGLEMENT DÉFINISSANT CE QUI CONSTITUE UNE FONCTION PÉDAGOGIQUE OU ÉDUCATIVE AUX FINS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (C. I-14, R.9) TEL QU'IL ÉTAIT EN VIGUEUR AU 30 JUIN 1989.....	313
ANNEXE XXVIII	SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE À L'ÉDUCATION DES ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE.....	314
ANNEXE XXIX	SOMMES DÉDIÉES À L'ORGANISATION DES GROUPES D'ÉLÈVES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES.....	315

ANNEXE XXX	COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION.....	316
ANNEXE XXXI	CONDITIONS ET MODALITÉS RELATIVES À LA MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE	318
ANNEXE XXXII	LETTRE D'ENTENTE PORTANT SUR LE RÔLE DU GREFFE DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION.....	320
ANNEXE XXXIII	AJOUT DE RESSOURCES POUR LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION RAPIDE	321
ANNEXE XXXIV	DROITS PARENTAUX - MODIFICATIONS.....	322
ANNEXE XXXV	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX RESPONSABILITÉS FAMILIALES.....	323
ANNEXE XXXVI	MAJORATION DES TAUX ET DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT ET APPLICATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT	324
ANNEXE XXXVII	LISTE ET DESCRIPTION DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	331
ANNEXE XXXVIII	MAINTIEN D'UN NOMBRE DE POSTES RÉGULIERS À L'ÉDUCATION DES ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	337
Section 2 Formation professionnelle.....		338
ANNEXE XXXIX	OCTROI DE 50 NOUVEAUX CONTRATS D'ENSEIGNANTE OU D'ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN À L'ÉDUCATION DES ADULTES	339
ANNEXE XL	COMITÉ NATIONAL SUR L'INTRODUCTION D'UN MÉCANISME (RÉGULATEUR) RELATIF À L'OCTROI DE CONTRATS À TEMPS PLEIN AUX SECTEURS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	340
ANNEXE XLI	COMITÉ NATIONAL RELATIF À L'OPPORTUNITÉ DE RECONNAÎTRE CERTAINES HEURES DISPENSÉES AUX FINS DE L'OCTROI DE CONTRATS À TEMPS PARTIEL, SANS ÉGARD À LA SOURCE DE FINANCEMENT	341
ANNEXE XLII	RESSOURCES AUX ÉLÈVES À RISQUE ET AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	342

ANNEXE XLIII	ENCADREMENT DES STAGIAIRES.....	344
ANNEXE XLIV	CONDITIONS DE TRAVAIL APPLICABLES AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À TEMPS PARTIEL DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.....	345
ANNEXE XLV	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT COUVERT PAR LE CHAPITRE 11-0.00 (ÉDUCATION DES ADULTES) OU PAR LE CHAPITRE 13-0.00 (FORMATION PROFESSIONNELLE), ADMISSIBLE À UN CONTRAT À TEMPS PARTIEL ET NON-TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER.....	352
ANNEXE XLVI	LISTE DES ÉCOLES SITUÉES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS.....	353
ANNEXE XLVII	SOMMES ALLOUÉES POUR SOUTENIR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ET LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES AYANT DES INDICES DE DÉFAVORISATION DE RANGS DÉCILES 7 À 10 ET AFIN DE FAVORISER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES ENSEIGNANTES.....	365
ANNEXE XLVIII	MOBILITÉ VOLONTAIRE POUR CERTAINES ENSEIGNANTES ET CERTAINS ENSEIGNANTS	366
ANNEXE XLIX	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN INSERTION PROFESSIONNELLE	367
ANNEXE L	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT MENTOR	369
ANNEXE LI	SOMMES ALLOUÉES POUR L'AJOUT DE CLASSES SPÉCIALISÉES POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.....	372
ANNEXE LII	SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS POUR LE SUIVI DES PLANS D'INTERVENTION	373
ANNEXE LIII	HARMONISATION DE L'ARTICLE 5-15.00 AVEC LES ARTICLES 79.8 À 79.12 DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (RLRQ, CHAPITRE N-1.1).....	374
ANNEXE LIV	SOMMES ALLOUÉES POUR LA SURVEILLANCE COLLECTIVE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE	375
ANNEXE LV	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT SPÉCIALISTE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE.....	376
ANNEXE LVI	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA DÉTERMINATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA TÂCHE ENSEIGNANTE.....	377

ANNEXE LVII	ADAPTATION ADMINISTRATIVE POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DE LA LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA DÉTERMINATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA TÂCHE ENSEIGNANTE (ANNEXE LVI)	381
ANNEXE LVIII	ADAPTATION ADMINISTRATIVE POUR LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA DÉTERMINATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA TÂCHE ENSEIGNANTE (ANNEXE LVI)	385
ANNEXE LIX	LETTRÉ D'ENTENTE RELATIVE À LA SANTÉ GLOBALE DES PERSONNES SALARIÉES.....	389
ANNEXE LX	LETTRÉ D'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS (RREGOP).....	391
ANNEXE LXI	LETTRÉ D'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES DROITS PARENTAUX.....	392
ANNEXE LXII	RÈGLES D'ÉCRITURE RELATIVES À L'UTILISATION DU FÉMININ ET DU MASCULIN	394
ANNEXE LXIII	QUALITÉ LINGUISTIQUE DU TEXTE DE L'ENTENTE.....	396
ANNEXE LXIV	DISPOSITIONS DE L'ENTENTE 2015-2020 RELATIVES À LA TÂCHE ENSEIGNANTE APPLICABLES À L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022	397
ANNEXE LXV	LETTRÉ D'ENTENTE RELATIVE À L'ABOLITION DE CERTAINES PRIMES	424